



Conseil Communautaire du 26 septembre 2023

Délibération n°2023-112

Thème :
Mobilité

Objet :
**Concession de Service
Public pour
l'exploitation du réseau
de Transports Publics
de la Communauté de
Communes du
Briançonnais –
Avenant n°2**

Pôle :
**Compétitivité et
Attractivité**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 5

Le 26 septembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Corinne ASCHETTINO, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Corinne CHANFRAY,
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Emeric SALLE,
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Olivier FONS,
Jean-Franck VIOUJAS donnant pouvoir à Jean-Pierre PIC.

Absent :

Vincent FAUBERT,
Gabriel LEON.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL.

Rapporteur : Pierre LEROY

Monsieur le Conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-6 ;
- VU** la Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°05-202-12.19.00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** le contrat de délégation de service public notifié à Briançonnais Mobilité le 26 septembre 2022 ;
- VU** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public notifié à Briançonnais Mobilité le 25 juillet 2023 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 13 septembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Compétitivité et Attractivité du 18 septembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté de Communes du Briançonnais du 25 septembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable du comité des partenaires de la Communauté de Communes du Briançonnais du 25 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Briançonnais est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale exerçant, à ce titre l'exploitation des services de transport en commun du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes a confié à Briançonnais Mobilité au travers d'une délégation de service public l'exploitation des services de transport en commun ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la DSP Transport, une tarification sociale a été mise en place en s'appuyant sur le quotient familial fourni par la CAF ou la MSA afin d'attribuer des avantages en fonction des conditions de ressources des familles ;

CONSIDÉRANT qu'en complément de la tarification sociale, afin de faciliter l'inclusion et la mobilité des personnes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, il est proposé de créer un abonnement annuel gratuit spécifique ;

CONSIDÉRANT que le présent avenant n'entraîne pas d'évolution de l'engagement de dépenses ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Briançonnais compensera la perte de recette auprès de Briançonnais Mobilité selon les modalités de calcul inscrites à l'avenant, dont le projet est joint à la présente ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 ci-joint ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



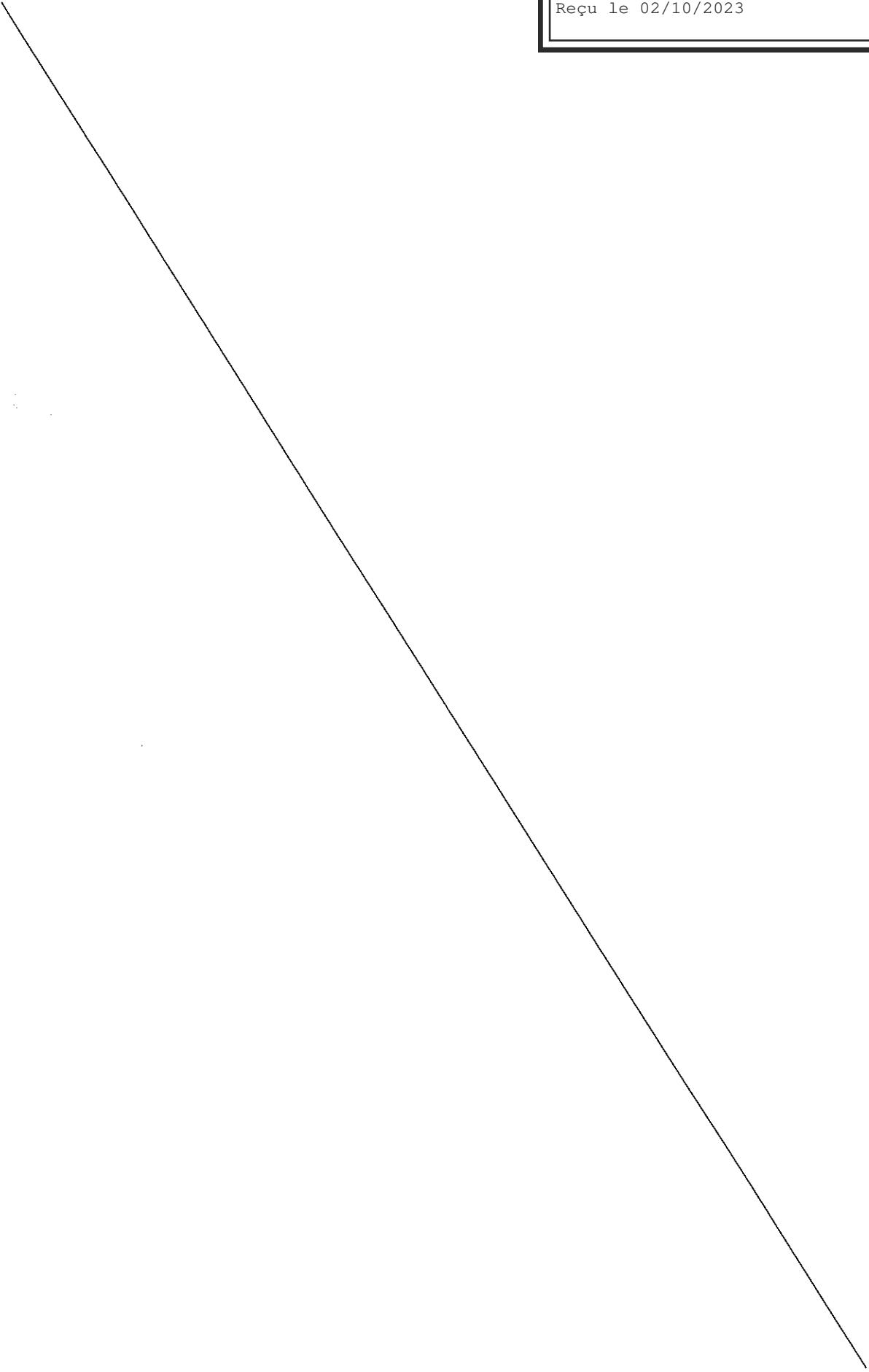
Date de publication : 02 OCT. 2023

Date de Transmission en Préfecture : 02 OCT. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

005-240500439-20230926-2023_112-DE
Reçu le 02/10/2023



AR Prefecture

005-240500439-20230926-2023_112-DE
Recu le 02/10/2023



**Concession de service public pour l'exploitation réseau transports
publics**

Avenant n° 2

AR Prefecture

005-240500439-20230926-2023_112-DE
Reçu le 02/10/2023

Entre :

La Communauté de Communes du Briançonnais, représentée par Monsieur Arnaud MURGIA, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n°2020-43 en date du 10 juillet 2020.

Ci-après désigné « **l'Autorité Délégante** » ou « **la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS** »,

D'une part,

Et :

La **Société Briançonnais Mobilité**, situé 9245 avenue du Général de Gaulle - Quartier de la Gare - 05100 Briançon et représentée par son Directeur, Nicolas BUSCA.

Ci-après désigné « **Le Délégué** » ou « Le Concessionnaire »,

D'autre part,

Ci-après désignées ensemble « **Les Parties** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.1221-4 du Code des transports, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS a confié à Briançonnais Mobilité, à ses risques et périls, la gestion et l'exploitation des services de transports publics collectifs de voyageurs interne au ressort territorial de la Communauté de Communes du Briançonnais.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions tarifaires spécifiques pour les personnes bénéficiaires de l'allocation Adulte Handicapé sur le réseau ALTIGO

Article 2 - Dispositions relatives aux titres

Un nouvel abonnement annuel est créé attribuant la gratuité aux personnes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée. Afin de bénéficier de cet avantage tarifaire, l'usager devra fournir son attestation CAF et son attestation AAH.

Article 3 - Incidences pratiques et financières

Article 3.1 - Concernant les modalités financières :

L'avantage accordé au titre de l'allocation AAH sera compensé auprès de Briançonnais Mobilité de la manière suivante :

Coût pris en charge par la CCB =

Coût de l'abonnement auquel le bénéficiaire aurait eu droit (s'il ne bénéficiait de la gratuité)

Article 3.2 – Modalités de facturation

Le paiement par la Communauté de Communes du Briançonnais interviendra en une fois, à chaque fin d'exercice, sur la base du reporting validé de l'exercice.

Article 3.3 – Evolution de la valeur prévisionnelle du contrat

Le présent avenant n'a aucune incidence sur l'engagement de dépenses prévu au contrat.

Article 4 - Portée du présent avenant

Le présent avenant modifie l'annexe 2 qui figure en annexe.

Les autres pièces du contrat demeurent applicables.

Article 5 - Prise d'effet

Le présent avenant prend effet immédiatement dès sa notification par la Communauté de Communes du Briançonnais au Délégué après transmission au contrôle de légalité.

Article 6 - Liste des annexes

- Annexe 2 « Grille Tarifaire » modifiée

Fait à Briançon,

En deux exemplaires originaux,

Le

Pour l'Autorité Délégante

Le Président,

Arnaud MURGIA

Pour le Délégué

Le Directeur,

Nicolas BUSCA

AR Prefecture

005-240500439-20230926-2023_112-DE
Reçu le 02/10/2023

Annexe 2

Grille tarifaire

SOMMAIRE

- 1. Tarifs applicables au 1^{er} novembre 2022 sur les services relevant de la tranche ferme (2 phases : 1er : du 01/11/2022 au 01/05/2023- 2^{ème} à partir du 02/05/2023).....3**
- 2. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023 sur les services relevant de la tranche optionnelle.....6**

1. TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} NOVEMBRE 2022 SUR LES SERVICES RELEVANT DE LA TRANCHE FERME

(2 PHASES : 1^{ER} : DU 01/11/2022 AU 01/05/2023- 2EME A PARTIR DU 02/05/2023)

1.1/ Tarification applicable pour la totalité du contrat sur le service saisonnier été de la Haute-Clarée (libre circulation pour les guides, accompagnateurs de moyenne montage, enfants de moins de 6 ans, et salariés des établissements situés en amont de Névache Ville-Haute) :

<i>Ticket simple Clarée</i>	<i>4.00</i>
<i>Ticket simple enfant 6-12 Clarée</i>	<i>3.00</i>
<i>Pass journée Clarée</i>	<i>6.00</i>
<i>Pass journée enfants 6-12 Clarée</i>	<i>4.00</i>
<i>Forfait journée famille Clarée</i>	<i>18.00</i>
<i>Pass 2 jours consécutifs Clarée</i>	<i>10.00</i>
<i>Pass 2 jours consécutifs enfants 6-12 Clarée</i>	<i>7.00</i>
<i>Pass 7 jours consécutifs Clarée</i>	<i>25.00</i>
<i>Pass 7 jours consécutifs enfants 6-12 Clarée</i>	<i>20.00</i>
<i>Carnet 10 ticket journée Clarée</i>	<i>55.00</i>
<i>Carnet 10 tickets aller simple Clarée</i>	<i>35.00</i>

1.2/ Les services saisonniers hiver sur les stations de Montgenèvre et de la Haute-Romanche sont accessibles en libre circulation pour tous les publics.

1.3/ Tarification applicable sur les autres services (réseau TUB scolaires) en 2 phases :

PHASE 1 : du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} mai 2023

Ticket unitaire	1.10	
Ticket unitaire tarif groupe (8 personnes ou plus)	0.90	
Ticket aller-retour	2.00	
Tempo 10 (carnet de 10 tickets)	9.00	
Abonnement mensuel scolaire 4-11 ans	0.00	
Abonnement mensuel scolaire 12-18 ans	17.00	
Abonnement mensuel scolaire 12-18 ans carte club CCAS	12.50	Carte délivrée par le CCAS sur conditions de ressources
Abonnement annuel scolaire 12-18 ans	136.00	
Abonnement annuel scolaire 12-18 ans carte club CCAS	82.00	Carte délivrée par le CCAS sur conditions de ressources
Abonnement mensuel étudiant 18-25 ans	20.00	
Abonnement mensuel 18-65 ans	23.00	
Abonnement annuel 18-65 ans	230.00	
Carte liberté (65 ans et plus ou invalidité)	20.00	
Allocataires minimum vieillesse, CMUC, AAH, FSI résidant à Briançon	0.00	Carte Citadelle (annuel)
Bénéficiaire du RSA Socle résidant à Briançon	0.00	Carte Citadelle (trimestriel)
Création carte abonnement (carte perso)	3.00	Annuel
Duplicata	5.00	

PHASE 2 : à partir du 2 mai 2023

<i>Ticket unité INTRA ZONE</i>	1.10
<i>Ticket 2 voyages INTRA ZONE</i>	2.00
<i>Carnet 10 voyages INTRA ZONE</i>	9.00
<i>PASS LIBERTE INTRA ZONE 2 jours</i>	4.00
<i>PASS LIBERTE INTRA ZONE semaine</i>	9.00
<i>PASS LIBERTE INTRAZONE mensuel 25-70</i>	19.00
<i>PASS LIBERTE INTRA ZONE mensuel 25-70 QF < 380</i>	0.00
<i>PASS LIBERTE INTRA ZONE mensuel 25-70 QF de 380 à 580</i>	4.00
<i>PASS LIBERTE INTRA ZONE mensuel 25-70 QF de 580 à 780</i>	13.00
<i>PASS LIBERTE INTRA ZONE annuel 25-70</i>	190.00
<i>PASS LIBERTE INTRA ZONE annuel 25-70 QF < 380</i>	0.00
<i>PASS LIBERTE INTRA ZONE annuel 25-70 QF de 380 à 580</i>	48.00
<i>PASS LIBERTE INTRA ZONE annuel 25-70 QF de 580 à 780</i>	156.00
<i>PASS LIBERTE CCB mensuel 6-11</i>	8.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 6-11</i>	60.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 6-11 à partir du 2ème enfant</i>	30.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 6-11 QF < 380</i>	0.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 6-11 QF de 380 à 580</i>	15.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 6-11 QF de 580 à 780</i>	45.00
<i>PASS LIBERTE CCB mensuel 11-25</i>	15.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 11-25</i>	120.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 11-25 à partir du 2ème enfant</i>	60.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 11-25 QF < 380</i>	0.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 11-25 QF de 380 à 580</i>	33.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel 11-25 QF de 580 à 780</i>	86.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel >70 libre circulation</i>	0.00
<i>PASS LIBERTE CCB annuel libre circulation Bénéficiaires AAH</i>	0.00

2. TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 SUR LES SERVICES RELEVANT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE

2.1 Tarification applicable sur la ligne G, la ligne H et les services scolaires.

<i>Ticket simple intra zone</i>	1.10
<i>Ticket simple zones 1-2 / 2-3</i>	2.20
<i>Ticket simple toutes zones</i>	3.30
<i>Tickets 2 voyages intra zone</i>	2.00
<i>Tickets 2 voyages zones 1-2 / 2-3</i>	4.00
<i>Tickets 2 voyages toutes zones</i>	6.00
<i>Carnet 10 voyages intra zone</i>	9.00
<i>Carnet 10 voyages zone 1-2 / 2-3</i>	18.00
<i>Carnet 10 voyages toutes zones</i>	27.00
<i>Pass Liberté 2 jours intra zone</i>	4.00
<i>Pass Liberté 2 jours zone 1-2 ou 2-3</i>	6.00
<i>Pass Liberté 2 jours toutes zones</i>	8.00
<i>Pass Liberté semaine intra zone</i>	9.00
<i>Pass Liberté semaine zone 1-2 ou 2-3</i>	14.00
<i>Pass Liberté semaine toutes zones</i>	18.00
<i>Pass Liberté Intra Zone mensuel 25-70</i>	19.00
<i>Pass Liberté Zone 1-2 ou 2-3 mensuel 25-70</i>	22.00
<i>Pass Liberté CCB mensuel 25-70</i>	25.00
<i>Pass Liberté Intra Zone mensuel 25-70 QF < 380</i>	0.00
<i>Pass Liberté Zone 1-2 ou 2-3 mensuel 25-70 QF < 380</i>	0.00
<i>Pass Liberté CCB mensuel 25-70 QF < 380</i>	0.00
<i>Pass Liberté intra Zone mensuel 25-70 QF de 380 à 580</i>	4.00
<i>Pass Liberté Zone 1-2 ou 2-3 mensuel 25-70 QF de 380 à 580</i>	5.00
<i>Pass Liberté CCB mensuel 25-70 QF de 380 à 580</i>	6.00
<i>Pass Liberté Intra Zone mensuel 25-70 QF de 580 à 780</i>	13.00
<i>Pass Liberté Zone 1-2 ou 2-3 mensuel 25-70 QF de 580 à 780</i>	16.00
<i>Pass Liberté CCB mensuel 25-70 QF de 580 à 780</i>	19.00
<i>Pass Liberté Intra Zone annuel 25-70 plein tarif</i>	190.00
<i>Pass Liberté Zone 1-2 ou 2-3 annuel 25-70 plein tarif</i>	220.00
<i>Pass Liberté CCB annuel 25-70 plein tarif</i>	250.00
<i>Pass Liberté Intra Zone annuel 25-70 QF < 380</i>	0.00
<i>Pass Liberté Zone 1-2 ou 2-3 annuel 25-70 QF < 380</i>	0.00
<i>Pass Liberté CCB annuel 25-70 QF < 380</i>	0.00
<i>Pass Liberté Intra Zone annuel 25-70 QF de 380 à 580</i>	48.00
<i>Pass Liberté Zone 1-2 ou 2-3 annuel 25-70 QF de 380 à 580</i>	60.00
<i>Pass Liberté CCB annuel 25-70 QF de 380 à 580</i>	72.00
<i>Pass Liberté Intra Zone annuel 25-70 QF de 580 à 780</i>	156.00
<i>Pass Liberté Zone 1-2 ou 2-3 annuel 25-70 QF de 580 à 780</i>	192.00
<i>Pass Liberté CCB annuel 25-70 QF de 580 à 780</i>	228.00
<i>Pass Liberté CCB mensuel 6-12</i>	11.00
<i>Pass Liberté CCB annuel 6-11</i>	60.00
<i>Pass Liberté CCB annuel 6-11 à partir du 2ème enfant</i>	30.00
<i>Pass Liberté CCB annuel 6-11 QF < 380</i>	0.00
<i>Pass Liberté CCB annuel 6-11 QF de 380 à 580</i>	15.00

AR Prefecture

005-240500439-20230926-2023_112-DE

Recu le 02/10/2023

Pass Liberté CCB annuel 6-11 QF de 580 à 780	45.00
Pass Liberté CCB mensuel 11-25	10.00
Pass Liberté CCB annuel 11-25	120.00
Pass Liberté CCB annuel 11-25 à partir du 2ème enfant	60.00
Pass Liberté CCB annuel 11-25 QF < 380	0.00
Pass Liberté CCB annuel 11-25 QF de 380 à 580	33.00
Pass Liberté CCB annuel 11-25 QF de 580 à 780	86.00
Pass Liberté CCB>70 libre circulation	0.00
Pass Liberté Intra Zone annuel bénéficiaires AAH	0.00
Pass Liberté Zone 1-2 ou 2-3 annuel bénéficiaires AAH	0.00
Pass Liberté CCB annuel bénéficiaires AAH	0.00

2.2 Tarification applicable les renforts hivernaux de la ligne H.

<i>Ticket unité renforts hiver Serre-Chevalier intra zone</i>	1.10
<i>Ticket unité renforts hiver Serre-Chevalier zone 1-2 ou 2-3</i>	2.20
<i>Ticket unité renforts hiver Serre-Chevalier toutes zones</i>	3.30
<i>Ticket 2 voyages renforts hiver Serre-Chevalier intra zone</i>	2.00
<i>Ticket 2 voyages renforts hiver Serre-Chevalier zone 1-2 ou 2-3</i>	4.00
<i>Ticket 2 voyages renforts hiver Serre-Chevalier toutes zones</i>	6.00
<i>Carnet 10 voyages renforts hiver Serre-Chevalier intra zone</i>	9.00
<i>Carnet 10 voyages renforts hiver Serre-Chevalier zone 1-2 ou 2-3</i>	18.00
<i>Carnet 10 voyages renforts hiver Serre-Chevalier toutes zones</i>	27.00
<i>Pass Liberté intra zone 2 jours renforts hiver Serre-Chevalier</i>	4.00
<i>Pass Liberté zone 1-2 ou 2-3, 2 jours renforts hiver Serre-Chevalier</i>	6.00
<i>Pass Liberté CCB 2 jours renforts hiver Serre-Chevalier</i>	8.00
<i>Pass Liberté intra zone semaine renforts hiver Serre-Chevalier</i>	9.00
<i>Pass Liberté zone 1-2 ou 2-3, semaine renforts hiver Serre-Chevalier</i>	14.00
<i>Pass Liberté CCB semaine renforts hiver Serre-Chevalier</i>	18.00
<i>Pass Liberté intra zone saison hivernale renforts hiver Serre-Chevalier</i>	76.00
<i>Pass Liberté zone 1-2 ou 2-3 saison hivernale renforts hiver Serre-Chevalier</i>	88.00
<i>Pass Liberté CCB saison hivernale renforts hiver Serre-Chevalier</i>	100.00
<i>Pass Liberté intra zone saison estivale Serre-Chevalier</i>	50.00
<i>Pass Liberté zone 1-2 ou 2-3 saison estivale Serre-Chevalier</i>	58.00
<i>Pass Liberté CCB saison estivale Serre-Chevalier</i>	63.00

SYNTHESE POUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU À COMPTER DU 01/09/2023**TICKETS UNITAIRES**

	Titre unitaire	Tickets 2 voyages	Carnet 10 tickets
Déplacement intra-zone	1.10 €	2.00 €	9.00 €
Déplacement zone 1-2 ou 2-3	2.20 €	4.00 €	18.00 €
Déplacement toutes zones	3.30 €	6.00 €	27.00 €

ABONNEMENTS

	2 JOURS	SEMAINE *	MENSUEL *						SAISON ESTIVALE *(3)	SAISON HIVERNALE *(4)
			De 25 ans à moins de 70 ans	De 25 ans à moins de 70 ans QF < 380	De 25 ans à moins de 70 ans QF de 380 à 580	De 25 ans à moins de 70 ans QF de 580 à 780	De 6 ans à moins de 11 ans	De 11 ans à moins de 25 ans		
PASS LIBERTÉ INTRA-ZONE	4,00€	9,00€	19,00€	0,00€	4,00€	13,00€			50,00€	76,00€
PASS LIBERTÉ ZONES 1-2 OU 2-3	6,00€	14,00€	22,00€	0,00€	5,00€	16,00€			58,00€	88,00€
PASS LIBERTÉ CCB (TOUTES ZONES)	8,00€	18,00€	25,00€	0,00€	6,00€	19,00€	8,00€	15,00€	63,00€	100,00€

Pour les personnes âgées de moins de 6 ans ou plus de 70 ans, les abonnements annuels sont gratuits.

Tous les abonnements (incluant les abonnements gratuits) doivent être crédités sur une carte Altigo (3€).

	ANNUEL *(5)					ANNUEL SCOLAIRE*(6)										
	De 25 ans à moins de 70 ans	De 25 ans à moins de 70 ans QF < 380	De 25 ans à moins de 70 ans QF de 380 à 580	De 25 ans à moins de 70 ans QF de 580 à 780	Bénéficiaires de l'AAH	De 11 ans à moins de 25 ans	De 11 ans à moins de 25 ans à partir du 2 ^{ème} enfant	De 11 ans à moins de 25 ans QF < 380	De 11 ans à moins de 25 ans QF de 380 à 580	De 11 ans à moins de 25 ans QF de 580 à 780	De 6 ans à moins de 11 ans	De 6 ans à moins de 11 ans à partir du 2 ^{ème} enfant	De 6 ans à moins de 11 ans QF < 380	De 6 ans à moins de 11 ans QF de 380 à 580	De 6 ans à moins de 11 ans QF de 580 à 780	
PASS LIBERTÉ INTRA-ZONE	190,00€	0,00€	48,00€	156,00€	0,00€											
PASS LIBERTÉ ZONES 1-2 OU 2-3	220,00€	0,00€	60,00€	192,00€	0,00€											
PASS LIBERTÉ CCB (TOUTES ZONES)	250,00€	0,00€	72,00€	228,00€	0,00€	120,00€	60,00€	0,00€	33,00€	86,00€	60,00€	30,00€	0,00€	15,00€	45,00€	

* (1)valable 8 jours

* (2)valable 30 jours

* (3)valable 3 mois entre le 1^{er} juin et le 30 septembre

* (4)valable du 1^{er} décembre au 30 avril

* (5)valable 12 mois

* (6)valable du 1^{er} septembre au 31 août

CARTE DE ZONAGE DE TARIFICATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

